



INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

La Présidente salue tout d'abord l'élection de notre **Vice-présidente étudiante**, Charlotte Pérez--Moncla, lors du Conseil académique du 17 mars 2025. Elle rappelle ensuite que le rapport d'autoévaluation de notre université (2021-2026) mobilise actuellement de nombreuses personnes de notre communauté, pour un envoi au Hcéres dans le courant du mois de juin. Enfin, il est annoncé un décalage du prochain CA, du 13 au 20 mai, pour des questions d'articulation entre les différentes instances et des dates butoirs relevant de l'agenda national.

Comme à chaque CA, la Présidente fait un point sur le chantier de **l'évolution de la politique de site et l'actualité de la Comue et de l'Université de Toulouse**. Une action de solidarité en direction de la science empêchée (et notamment, eu égard à l'actualité géopolitique, concernant des chercheur·es états-unien·nes ou de chercheur·es empêché·es de conduire leurs travaux aux USA) trouve sa place dans le cadre du financement du programme TIRIS de la Comue. Il s'agit donc de mieux faire connaître ces possibilités. La Région Occitanie complète ces financements avec une enveloppe globale de 2 M€.

Les **élections à l'UT** sont terminées, les conseils sont en cours d'installation. La candidate sortante Odile Rauzy a été élue au premier tour avec 27 voix sur 39. Il s'agit d'une étape importante, garante d'une stabilité à venir sur le site, donc également pour notre établissement. Les élus et élues des différentes listes se sont exprimé·es en séance pour affirmer l'importance de l'EPE et d'une expérimentation solide, construite de manière collégiale, pour une transformation en Grand Établissement.

RESSOURCES HUMAINES

Le CA s'est prononcé sur la répartition des possibilités de **promotion à la voie temporaire des Professeurs des Universités (PU)** par section CNU. Il s'agit de la dernière campagne de repyramidage de la LPR, avec des possibilités connues très tardivement cette année en raison du décalage du vote de la Loi de Finances.

Notre établissement a finalement bénéficié d'un contingent plus important qu'initialement prévu : 8 promotions possibles et non 4, ce qui est très appréciable. Comme chaque année un travail d'état des lieux a été effectué par les VP CA et Recherche pour l'ensemble des sections et les critères retenus sont les suivants : sections comptant un pourcentage de PU faible, vivier de MCF avec HDR supérieur à une seule personne, prise en compte des taux d'encadrement de thèses, importance relative du vivier d'HDR. Des appariements de section sont proposés pour élargir le vivier, en respectant des proximités thématiques. Le bilan des 4 années précédentes montre que toutes les équipes de recherche ont bénéficié des pyramidages (entre 1 et 3). Sur la période, 41 MCF sont devenus PR : 11% du corps professoral aura ainsi changé de statut en 5 ans.

La liste des sections CNU ouvertes à la promotion est la suivante : 11-12 ; 14 ; 16 ; 18 ; 19 ; 23 ; 26 ; 70-71.

Cette liste a recueilli une forte adhésion des conseiller·ères (28 voix pour et 4 abstentions).

FINANCES

Comme chaque année, le CA a voté un ensemble de tarifs pour l'année suivante. Concernant **l'université d'été du DEFLE**, les tarifs proposés variant peu (légère hausse sur le « pack culturel », mais stabilité sur le volet pédagogique et légère baisse sur le logement), le CA les a adoptés (25 pour, 3 contre, 3 abstentions). De leur côté, les tarifs du **DELf**, du **DALF** et du **TCF** (3 certifications et diplômes délivrés par France Éducation Internationale et pour lesquels le DEFLE organise les examens) n'ont pas évolué depuis 2023 ; le CA les a reconduits à l'identique (25 pour, 4 contre et 2 abstentions).

Le grand **domaine de la formation continue et de l'apprentissage** avait également besoin de stabiliser sa politique tarifaire ainsi que ses tarifs pour l'année universitaire à venir. Le Conseil consultatif du SFCA étant arrivé à son terme, le processus de renouvellement est en cours. Pour ne pas pénaliser les futurs stagiaires qui s'informent sur les tarifs, ceux-ci sont donc directement amenés en CA. Ils s'adaptent selon les évolutions réglementaires, en particulier pour la VAE. Pour beaucoup de diplômes, il n'y a aucun changement, à l'exception des DU portés en formation initiale (forfait de 500€ pour le suivi). Pour les préparations aux concours, un retour à une logique de forfait est privilégié. Un tarif est proposé pour le « DU Laïcité ». Les exonérations restent inchangées. **Les tarifs sont adoptés par 25 voix pour et 7 contre.**

VIE INSTITUTIONNELLE : SITUATION DE L'IRT

Après avoir désigné une élue étudiante en Master pour siéger au conseil du service commun de la Maison de l'image et du numérique (MIN), l'ordre du jour proposait un **point d'information sur la situation de l'Institut régional du travail d'Occitanie (IRT), composante interne de l'UT2J.**

La présentation et les échanges sur ce point ont été très longs (1h30 environ) et très riches, permettant aux conseiller-ères de saisir de façon fine les enjeux liés à cette composante qui se trouve, depuis plusieurs années, dans une situation de fragilité. Les IRT sont des dispositifs visant à favoriser la formation des représentant-es syndicaux-ales. Ils ont été créés dans l'après-guerre, à l'interface du monde du travail et de l'Université, dans un esprit de symbiose : l'Université apporterait ses compétences scientifiques et pédagogiques ; le monde du travail, sa réalité, pour alimenter les travaux des laboratoires de recherche, notamment de sociologie. Ces instituts ont été portés par le ministère de l'Education Nationale et le ministère du Travail. Les missions principales reposent sur la formation (y compris via des DU destinés aux militant-es syndicaux-ales ou aux salarié-es intéressé-es par le droit au travail), la recherche, la documentation. L'IRT à l'UT2J a été créé le 1^{er} août 2003 suite à la décision du CA du 17 décembre 2002. Son périmètre portait alors sur la région Midi-Pyrénées et a été élargi par la suite à la région Occitanie. L'analyse des récents rapports d'activité de l'IRT fait ressortir qu'entre 20 et 25 formations syndicales ponctuelles sont organisées par an, pour **un volume d'activité annuel de seulement 550 heures (comprenant les enseignements, la coordination et le référentiel)**, avec une participation très marginale des enseignants de l'UT2J. La **VAE dite de l'expérience militante (VAEM)** est ouverte depuis septembre 2018, avec un soutien financier de la Région et de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). En 2023, 64 personnes ont été reçues pour s'informer sur la VAE ; 11 seulement sont allées jusqu'au dépôt du livret complet et 3 seulement ont obtenu un diplôme ou une partie de diplôme. Ce volume très faible d'activité constaté depuis plusieurs années avait conduit l'université à redéployer en interne le poste de PAST (mi-temps) alors associé à la composante. Concernant le **volet financier**, un point a été présenté pour l'année 2024 (compte financier de l'établissement) : les ressources de l'IRT se composent d'une subvention du ministère de Travail pour les formations (≈62 500 €) versée pour 3 ans, pour la VAEM une subvention de la Région (41 000 €) et une de la DREETS (19 000 €), des ressources propres issues des formations entreprises (7000€) et la contribution d'UT2J (≈44 000 €) ; les dépenses se décomposent en : masse salariale (≈73 700 €), fonctionnement (≈62 800 €) et investissement (≈4 500 €).

Comme les autres instituts internes, l'IRT est administré par un conseil élu (19 membres), ayant un-e président-e, et dirigé par un-e directeur-ice élu-e par le conseil. **Le conseil a été renouvelé en mars 2021 avec 9 sièges seulement pourvus sur 19, dont 8 de personnalités extérieures.** Cette situation révèle les difficultés de représentation des personnels et usager-ères de l'UT2J. **La DGESIP a effectivement pointé ces irrégularités au regard des statuts.** Des problèmes de dialogue sont par ailleurs apparus avec les représentant-es des organisations syndicales siégeant au conseil, se traduisant par l'impossibilité d'élire un directeur ou une directrice, et donc par l'installation d'une administration provisoire. Face à cette situation de blocage, le VP du CA a proposé de créer en 2022 un groupe de travail, proposition refusée par les représentant-es des organisations siégeant au conseil. En janvier 2023, le secrétaire national de la CGT a sollicité la ministre de l'ESR au sujet de la situation de l'IRT et **la réponse de la ministre confirme que les difficultés juridiques rendent nécessaire de faire évoluer les statuts de cet IRT.** En février 2023, le recteur délégué à l'ESRI a été chargé de mettre en place une médiation en organisant un groupe de travail (GT) avec le concours de la DGESIP. En novembre 2024, les travaux du GT ont été clos, sans aboutir à une solution d'avenir pour l'IRT. Le mandat des membres du conseil s'est achevé en mars 2025 et l'IRT est aujourd'hui dans une situation de gestion des affaires courantes.

Dans ce contexte, il devient impérieux de trouver une voie de réorganisation du format de l'IRT, prenant en compte les besoins actuels de formation dans le monde du travail et les questions de soutenabilité financière. **L'établissement a la possibilité de se faire accompagner dans cette réflexion par l'Inspection générale (IGESR) et une demande en ce sens a été déposée auprès du Ministre en charge de l'ESR.**

PATRIMOINE

La **convention de partenariat UT2J-CD Tarn et Garonne relative au fonctionnement du campus de Montauban** était à renouveler. Elle permet à notre établissement de percevoir une subvention de 20 000 € par an pour des actions en faveur du développement du territoire et d'améliorer les conditions d'étude des étudiant-es de l'ISCID (environ 400 étudiant-es). Cette convention a été adoptée avec 29 pour et 2 NPPV.

La **convention UT2J-CROUS** qui établit la refacturation de fluides pour la Cantine, l'Arum et les résidences étudiantes était à renouveler. Elle définit les modalités de refacturation (grâce à des compteurs divisionnaires). Une convention similaire a été votée pour la refacturation de fluide chauffage (aRum et Cantine). Enfin, une troisième convention UT2J-CROUS a été soumise au vote pour la refacturation de fluides électricité pour la Cantine.

Chacune de ces conventions a été adoptée avec 29 pour et 2 NPPV.

FORMATIONS ET VIE UNIVERSITAIRE

Après avoir voté le **calendrier 2025-2026 spécifique de l'INSPE** (31 pour, 1 abstention, 1 NPPV), le **bilan de la CVEC pour l'année 2024** a été présenté pour validation. L'enveloppe CVEC reversée à notre établissement s'est élevée à 2 112 985 € (100 € par étudiant à la rentrée 2023/2024). La répartition budgétaire entre les différents domaines s'est opérée comme suit : accueil (PAVA dont Handicap, projets associatifs, accueil) pour 287 606 € (13,6%), social et actions solidaires pour 618 882 € (29,3%), culture pour 275 314 € (13%) ; santé pour 357 840 € (14,95% pour le Simpps et 2,52% pour les actions santé) ; sport pour 450 791 € (21,33%) et divers (actions partenariales VUE, actions Parlement étudiant) pour 111 351,86 € (5,8%). Le domaine social représente la part la plus importante de la répartition comme de la dépense. Globalement, le budget CVEC a été consommé à 88,86%, un taux qui progresse : le solde de fin d'exercice est de 235 464 €, bien inférieur à celui des années précédentes. **Ce bilan d'activités a permis d'apprécier les actions mises en place sur les différentes dimensions de la vie étudiante ; il a été adopté avec 29 pour et 4 abstentions.**

Comme chaque année, les **modalités d'exonération, de remboursement et d'annulation des droits d'inscription au SED** pour l'année universitaire suivante ont été présentées au vote (32 pour, 1 NPPV). Ces modalités prolongent la politique du SED en attendant la réforme en cours d'élaboration.

CONVENTIONS - SUBVENTIONS

Une convention de reversement **entre l'UT2J et l'École normale supérieure (ENS) de Rennes permettra d'accueillir un doctorant en contrat dans une de nos écoles doctorales.** Il s'agit du reversement du salaire pour un montant total de 94 668 € sur 3 ans. La convention a été adoptée avec 30 pour et 1 NPPV.

Nous avons également voté l'attribution de subventions **au bénéfice des organisations représentatives ayant obtenu des élu-es dans nos conseils centraux** à l'issue des dernières élections. Une enveloppe financière est ouverte sur le budget de l'université à hauteur de 9000 € pour la durée du mandat (2 ans). La valeur du siège est fixée à 321,43 € (soit l'enveloppe divisée par les 28 sièges existant dans les différentes instances). Une convention avec les associations bénéficiaires est mise en place et le paiement est lié à la production d'un rapport d'activités. **L'attribution de la subvention a été adoptée avec un vote unanime.**

Une **convention UT2J-King's Collège London** permettra d'organiser à Londres le colloque international « Ancient Sexuality Revisited », dans le cadre d'un projet Institut Universitaire de France porté par un collègue de PLH, et presque entièrement financé sur son fonds IUF propre (14 230 €). Cette **convention a été adoptée à l'unanimité des 31 membres présents ou représentés.**

A également été validée à l'unanimité une **convention entre l'UT2J-ISTHIA, l'Université de Perpignan (cheffe de file) et divers partenaires**, relative au projet DUAL Transversalis sur la mobilité internationale des alternant-es, pour un projet déposé par le SFCA dans le cadre du programme Interreg POCTEFA (65% de financement européen, 35 % autofinancement). Le budget global est de 2 M€, dont 238 822 € reviendront à l'UT2J sur 3 ans.

Une **convention UT2J-La Grainerie et d'autres partenaires** a été votée à l'unanimité. Il s'agit, dans le cadre du projet Pyrénées de Cirque, et dans la continuité de plusieurs projets antérieurs, de travailler l'empreinte écologique du cirque. Le projet global est de 2 578 261 €, dont 63 600 euros pour UT2J.

Projet FSDIE :

La commission FSDIE a validé la pertinence du projet de réalisation de la **pièce de théâtre étudiante *Songe d'une nuit d'été***, présentée par l'association Réplique (mise en scène). Ce projet a obtenu le soutien du CROUS (CVEC) et plusieurs représentations sont prévues en 2025, 2026 sur Toulouse. La subvention accordée est de 7 543,72€ au titre de l'appel à projet FSDIE. Vote : 31 pour.

Enfin, un **court-métrage étudiant**, porté par le BDE de l'ENSAV et intitulé Bouquet final, donnera lieu à des projections et soirées-débats dans différents festivals et lycées de la région et ailleurs. Il porte sur la santé mentale et le deuil. Il a obtenu le soutien du CD 31 et du CROUS. La subvention accordée est de 5 653,12 €. Vote : 31 pour.